



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4413

Lyon 3ème - Gratuité de la mise à disposition d'un local sis 149 rue Garibaldi au profit du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) afin de positionner des équipements de signalisation nécessaire au bon fonctionnement du tramway, EI 03 048

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4413 - LYON 3EME - GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SIS 149 RUE GARIBALDI AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS POUR LE RHONE ET L'AGGLOMERATION LYONNAISE (SYTRAL) AFIN DE POSITIONNER DES EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU TRAMWAY, EI 03 048 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local brut d'une surface de 20 m² situé 149 rue Garibaldi à Lyon 3^{ème}, rattaché à l'auditorium Maurice Ravel, parcelle cadastrale AR 27, appartenant à son Domaine Public et vacant à ce jour, référencé sur le numéro d'ensemble immobilier 03 048.

La Société Publique Locale Lyon Part-Dieu (SPL), est en charge de l'ensemble des aménagements réalisés dans le cadre du projet Lyon Part-Dieu. Cette dernière coordonne les opérations engagées sur les 4 secteurs suivant : « La Gare » -incluant le Pôle d'Echange Multimodal Part Dieu- PEM Part Dieu-, « Le Cœur Part-Dieu », « le secteur Lac/Cuirassiers », « Part-Dieu Sud ».

La SPL, dans le cadre des aménagements projetés pour le Secteur « Gare », a demandé au SYTRAL de déplacer l'actuelle zone de manœuvre (dite « tiroir ») permettant à la ligne de Tramway T1 de fonctionner de manière dégradée lorsqu'un évènement se produit sur la ligne (manifestation, incident, travaux...).

Le SYTRAL, avec l'accord de la SPL Part-Dieu, a décidé de déplacer ce tiroir entre la station Part-Dieu Servient et le carrefour Garibaldi/Servient (Lyon 3^{ème}).

Pour être exploité en toute sécurité, le tiroir doit intégrer une signalisation ferroviaire qui fonctionne grâce à des équipements (armoires) implantés dans un volume d'une surface de 15 à 20 m² à l'abri des intempéries. Une maintenance régulière de ces équipements est réalisée par l'exploitant du réseau, Keolis.

Le local situé 149 rue Garibaldi à Lyon 3^{ème}, propriété de la Ville de Lyon, répond à tous les besoins précités :

- Proximité avec la signalisation ferroviaire du tramway,
- Etanchéité et isolation du volume,
- Accès direct via l'espace public,
- Volume permettant la mise en place de tous les équipements nécessaires

Ainsi, le SYTRAL, dans le cadre des modifications de la ligne de tramway T1, en lien avec le réaménagement du quartier de la Part-Dieu, a sollicité l'autorisation d'occuper ledit local afin de positionner les équipements de signalisation nécessaires au bon fonctionnement du tramway.

Les travaux d'installation du tiroir sont programmés par le SYTRAL à partir du mois d'avril 2019 (travaux préparatoires). Les principaux travaux, dont ceux situés dans le local, auront lieu à l'été 2019. La mise en service de ce tiroir est envisagée au mois de novembre 2019.

En conséquence, l'occupation de ce local appartenant à la Ville de Lyon a fait l'objet d'une convention à titre onéreux avec les conditions suivantes :

- Une durée de trois ans, prorogable deux fois, commençant à courir au jour de la signature de la Convention par la Ville de Lyon ;

- Une surface d'environ 20m² sera mise à disposition pour l'implantation d'équipements de signalisation ;

- Une redevance annuelle d'un montant de 1200 €.

Toutefois, compte tenu de l'objet de la mise à disposition et des missions d'intérêt général exercées par le demandeur, nous vous proposons d'accepter la demande de gratuité de l'occupation du domaine public de la Ville de Lyon, objet de ladite convention, sollicitée par le SYTRAL.

Vu ladite convention ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil **du 3^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

1. La gratuité de l'occupation du local susvisé situé 149 rue Garibaldi à Lyon 3^{ème} rattaché à l'auditorium Maurice Ravel relevant du domaine public municipal, au profit du SYTRAL est acceptée.
2. La redevance ne sera pas mise en recouvrement.
3. Monsieur le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Nicole GAY